

Fiche de classement

Circulaire C- 2020-003

Expédiée de Paris , le 20/05/2020

Destinataires

Mesdames et Messieurs les Directeurs des Caisses d'allocations familiales

Domaine(s) : ACTION SOCIALE

Information

Objet

Maintien des modalités de financement via les prestations de service et d'accompagnement des partenaires par les Caf pendant la crise liée à la pandémie de Covid

Application : Immédiate

Métropole et DOM

Textes de référence

Résumé

Afin de proposer un filet à de sécurité aux partenaires des Caf, dont les structures et services ont été fermés, ou dont l'activité a été réduite en raison de la pandémie de Covid-19, les administrateurs de la Cnaf ont décidé lors du conseil d'administration du 7 avril 2020, de maintenir en tout ou partie des financements qui leur sont accordés via les prestations de services. En contrepartie, il est demandé aux structures de maintenir dans la mesure du possible, une activité de soutien et d'accompagnement des familles, des enfants et des jeunes à distance. La présente circulaire détaille les principes de cet accompagnement financier et ses modalités de mise en oeuvre équilibrées par équipement.

Mots-Clefs

ACTION SOCIALE, PRESTATION DE SERVICE, FINANCEMENT

Emetteur

Direction des politiques familiales et sociales
DEP/Pôle famille jeunesse parentalité
Laetitia VIPARD Tél. : 01.45.65.53.08

Le Directeur général délégué,
chargé des politiques familiales
et sociales

Frederic MARINACCE

Signée par Frederic MARINACCE le 20/05/2020 11:50:15

Corps de la circulaire



Covid 19 et maintien des PS.docx

Pièces jointes

Envoi